



COMPTE-RENDU CGT DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT (CNDDGE)

Séance du 29 septembre 2010

1. Approbation du règlement intérieur :

Un seul point restait en suspens : la mise en place ou nom d'un ou plusieurs vice-présidents. La CGT n'y était pas favorable. Le règlement intérieur est adopté sans mise en place vice-présidence à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Loi de Finance 2011 – Budget MEEDDEM

Présentation d'un satisfecit par la Secrétaire d'Etat à l'écologie : « *les financements du Grenelle sont absolument sanctuarisés, nous avons tous nos moyens* » !! La CGT n'a pas la même lecture, loin de là, de l'examen du projet de loi rendu public le matin même.

3. Rapport du gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre du Grenelle (art.1 loi Grenelle 1)

↳ **Sur le statut de ce rapport :**

La CGT, suivie par une large majorité, a tenu à faire préciser clairement ce statut. La loi prévoit un rapport du gouvernement, pas du CNDDGE, il ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'une caution de l'instance et de ses membres. Précision convenue par la présidence tout en sollicitant contributions d'amélioration des membres du CNDDGE ! Pour la CGT, les membres du CNDDGE n'ont pas à écrire le rapport du gouvernement.

↳ **Sur l'appréciation CGT de ce rapport :**

- Il est déséquilibré, se voulant un satisfecit et s'exonérant des écarts entre les objectifs de réduction des GES et le résultat des politiques conduites. La situation est de ce point de vue criante en transport, au point que l'Autorité Environnementale attire l'attention sur l'impossibilité, en l'état des choix, d'atteindre les objectifs.
- De nombreux passages de ce rapport sont très contestables, des affirmations y sont mensongères (comme par exemple les droits nouveaux pour les salariés et l'extension des prérogatives CHSCT et CE qui seraient inscrits dans l'agenda social),
- Le rôle et la place des acteurs sociaux y sont totalement absents dans le droit fil des choix du gouvernement d'évacuer dans la mise en œuvre tous les engagements à connotations sociales bien que déjà insuffisants dans le texte de négociation,
- Enfin, une « perle » qui en dit long : la mention portée au chapitre « Grenelle 3 - loi de finance 2010/2011 », en attente du projet présenté en Conseil des Ministres ce même jour : « *à présenter sous la forme la plus positive possible, tout en restant exact* » !! Tout est dit, ici, sur le sens, l'esprit et les intentions de ce rapport, élément de langage communicatif.

4. Consommation durable – expérimentation en matière d'affichage

Lancement d'une expérimentation d'affichage des impacts environnementaux des produits à l'attention des consommateurs. Cette démarche intéressante, se déroulerait courant 2011 sur la base du volontariat d'entreprises, en recourant aux résultats des analyses du cycle de vie des produits.

la CGT demande un suivi par un groupe dédié (participation Indecosa CGT), fait remarquer qu'il est essentiel de tenir compte des référentiels en cours avec le groupe de travail AFNOR/ADEME. Elle souligne trois limites au projet : le volontariat qui conduira à n'expérimenter qu'avec de bons élèves, le contrôle par la Commission européenne (voir le blocage) de tout système pouvant fausser la concurrence ou entraver la libre circulation des produits, la coupure avec la communication sur la dimension sociale, dont la RSE,...

5. Biodiversité – trame verte/trame bleue, agence nature – stratégie nationale :

Comité trame verte et bleue : la CGT demande l'élargissement du nombre des OS prévu au projet de décret (1 seule), totalement disproportionné au regard des représentants d'entreprises et associations d'employeurs, alors même que le Comité de révision de la stratégie nationale de la Biodiversité (SNB), qui vient d'être installé, comporte bien les 5 OS en respectant les collèges du Grenelle. La modification du projet de décret semble acquise.

Agence de la Nature : Mme la Secrétaire d'Etat à l'écologie annonce l'abandon du projet de fusion d'une série d'établissements publics (Conservatoire Littoral, Agence aires marine protégées, 9 Parcs Nationaux, Office National Chasse Faune Sauvage...). Le rapport Badré, demandé à ce sujet dans le cadre RGPP, ne sera pas cosigné par l'inspection des finances en raison du refus de retenir la piste d'une fusion. L'idée serait de constituer une « holding » chargée de mutualiser les tâches de communication, d'expertise, de logistiques... Le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat évoque, lui et par la suite, la piste d'une proposition de loi parlementaire sur cette holding tout en affirmant qu'il n'y aura pas de projet de loi.

La CGT rappelle la lettre commune, ONG et fédérations syndicales du printemps dernier à l'adresse du ministre, refusant la logique RGPP/réduction de moyens par fusion des établissements au motif de l'Agence Nature. Elle prend acte, avec intérêt, de cette annonce d'abandon, à confirmer par écrit, le rapport étant une chose la décision gouvernementale une autre.

La question des moyens supplémentaires (en crédits et effectifs) reste posée, en particulier dans l'hypothèse « holding », tant pour les espaces protégés particuliers, que pour la biodiversité ordinaire. La piste d'une proposition de loi, téléguidée, demeure inquiétante.

6. RIO + 20

- Mise en place d'un groupe de travail du CNDDGE.
- La CGT demande à ce que les associations de lutte contre la pauvreté y soient associées : accord du CNDDGE.

7. Schéma National d'Infrastructures de Transports (SNIT)

La CGT a rappelé l'appréciation qu'elle porte sur l'avant-projet du gouvernement, tout en précisant qu'elle s'inscrit dans une logique où ce projet doit et peut évoluer à la faveur du débat public et des consultations de terrain. En conséquence, le CNDDGE serait mal venu d'émettre un avis à ce stade. En revanche, son rôle légitime un avis sur la version consolidée avant le débat parlementaire.

Le Cabinet du Ministre annonce que les remarques des acteurs du Grenelle seraient incorporées dans la version consolidée.

Partant de là, la CGT demande une réunion spécifique du CNDD-GE (possible à demande des 2/3 des membres) sur le SNIT après le débat public et en inscrivant également à l'ordre du jour le transport de marchandises et la révision nécessaire du plan SNCF. Ce deuxième point étant lié et justifié par l'écart entre les objectifs de report modal et la réalité, constat également pointé par l'Autorité Environnementale qui questionne sur la volonté politique.

Décision du CNDDGE :

- Réunion spécifique SNIT avant débat parlementaire ;
- Convocation d'un groupe de travail sur Fret SNCF dans les jours qui viennent, le CNDDGE vient donc de se saisir du sujet.

8. Informations du Ministre :

- Revient sur budget 2011 : *tout baigne !!*
- Revient sur mise en œuvre Grenelle et objectif Kyoto ... *situation idyllique* :
 - « la France est en avance de 15% sur tous les indicateurs. Elle est en tête dans le monde sur 80% des critères de l'analyse de référence faite par l'Etat canadien,
 - Somme à l'heure de la trajectoire du Grenelle sur tous les indicateurs y compris rapport modal ! »
- Préoccupé, en revanche, sur le lancement, dans le cadre d'une convention mondiale biodiversité, d'un centre de recensement de la ressource des espèces. La France « défend l'idée mais c'est très difficile ». point positif : « avons une voix unique de l'Afrique », mais l'Europe est « très légère » et « n'aide pas ».
- Conférence de Cancun (suite Copenhague), l'ONU demande un coordonateur français, la France propose Brice Lalonde.
- **Bilan du Grenelle** :
 - Mise en place du dispositif pour l'élaborer sous configuration de départ du processus en 2007. D'ici à décembre, les 4 groupes de travail, sur convocation de leur président, seront réunis sur une journée, avec mission d'examiner la trajectoire des actes en comparaison des engagements.
- Lancement d'une initiative France/Kenya sur les énergies renouvelables pour l'Afrique.

Daniel Geneste
Francis Combrouze
Arnaud Faucon